CONVENTION PRET D’EXPOSITIONS PNR

**Entre …………………………………………………………………….**

**et le PNR de Millevaches en LIMOUSIN**.

Entre :

Le Syndicat Mixte de gestion du PNR de Millevaches en Limousin, ci-après dénommé « le PNR »,

7 Route d’Aubusson – 19 290 MILLEVACHES

Représenté par son Président, Monsieur Philippe CONNAN,

et ……………………………………………………………………………………………….

Domicilié à ……………………………………………………………………………………..

Représentée par …………………………………………………………………………………

**Objet : Mise à disposition de PANNEAUX D’EXPOSITION PNR**

Préambule :

**Cette convention définit les conditions dans lesquelles le PNR met ses panneaux d’exposition sur le thème de ………………………………………………………. à la disposition de …………………………………………….. à l’occasion de ……………………………………………….**

# Article 1 – Conditions de mise à disposition des panneaux d’exposition par le PNR

Les expositions sont mises à la disposition de……………………………………......…..,de manière temporaire du …………….......au…………………………

Les conditions de leur livraison et de leur restitution au PNR sont les suivantes :

- livraison à la Maison du Parc de Millevaches le…………………………………

- restitution à la Maison du Parc de Millevaches le…………………………………

Article 2 – Engagements

…………………………………………………………..s’engage à contracter une assurance responsabilité couvrant les risques de vol et de dégradation des panneaux mis à sa disposition par le PNR.

Il s’assure du respect des conditions de sécurité dans son activité d’accueil du public.

# Article 3 – Responsabilités

L’état des panneaux d’exposition prêtés par le PNR doit être vérifié dès son arrivée sur le site. En cas de dégradations constatées à l’arrivée, un constat écrit doit être établi.

Les panneaux feront également l’objet d’une vérification au moment de sa restitution au PNR.

………………………………………………………est tenue de rendre le mobilier mis à sa disposition en état et sera tenu pour responsable des dégâts qui auraient pu être occasionnés.

A ce titre le PNR se réserve le droit de demander une compensation financière.

Le PNR ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d’accidents survenus aux personnes sur le site d’exposition en lien avec l’installation de l’exposition.

Fait à …………………………., le………………

…………………………………….

Philippe CONNAN Représentée par……………………..

Président du Syndicat Mixte de gestion

PNR de Millevaches en Limousin.